



Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 21 mars 2022

Le lundi 21 mars deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : 15 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Présents : Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Marc Houzet, Hélène Delcroix, Stéphanie Moreaux, Régis Rocquet, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Jean-Marie Lalou, Didier Debrabant, Thierry Guyonnet, Mehdi Hamida, Charles Autréaux.

Absents :

Monsieur le Maire, Didier Debrabant, sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

M. le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2022.
- 2) Délibération « demande de subvention ADVB » (Aide Départementale Villages et Bourgs) 2022 – « transition énergétique ».
- 3) Délibération « demande du FSIC » (Fonds de Soutien aux Investissements Communaux).
- 4) Validation du Compte de Gestion 2021.
- 5) Vote du Compte Administratif 2021.
- 6) Vote des taxes.
- 7) Vote des subventions 2022.
- 8) Vote du Budget Primitif 2022.
- 9) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2022.

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2022. Celui-ci est validé.

2) Délibération « demande de subvention ADVB » (Aide Départementale Villages et Bourgs) 2022 – « transition énergétique ».

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de notre projet « chaufferie et transition énergétique », une réunion s'est tenue en mairie avec Madame Fontaine (architecte et les partenaires du projet (PNRA, Région des Hauts de France, Département).

M. le Maire propose au conseil de valider le principe d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des subventions ADVB pour un montant de trois cent mille euros. Un « bonus » Nord-durable sera peut-être atteignable dans le cadre des nouveaux dispositifs mis en place par le Département.



Résultat du vote : 14 voix pour

3) Délibération « demande du FSIC Fonds de Soutien aux Investissements Communaux ».

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de demander une subvention pour la restauration de la « maison du sabotier » auprès de la CCPM dans le cadre du FSIC. Didier Debrabant propose au conseil de valider le principe d'une demande de subvention auprès de la CCPM pour un montant de quinze mille euros.

Résultat du vote : 14 voix pour

4) Validation du Compte de Gestion 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy à la clôture de l'exercice 2021. Noël Delleaux présente le compte de gestion 2021 : chiffres de clôture de l'exercice 2021 établis en relation avec les services de la perception :

Résultat global de clôture de l'exercice 2021 : +172 216,30 euros.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy pour l'exercice 2021.

Résultat du vote : 14 voix pour

5) Vote du Compte Administratif 2021.

Noël Delleaux, adjoint aux Finances, remet à chaque conseiller municipal le tableau récapitulatif du Compte Administratif 2021. Le document est lu et étudié par le Conseil Municipal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 471 627,13 euros. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 462 101,24 euros. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 656 900,44 euros. Les recettes d'investissement s'élèvent à 135 379,63 euros.

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif 2021.

Résultat du vote : 13 voix pour.

6) Vote des taxes.

Vote des taxes pour le foncier « bâti » et « non bâti » et de la taxe départementale,

Monsieur le Maire propose la reconduction à l'identique des taxes telles qu'elles ont été déterminées l'an dernier.

- Taux de l'imposition sur le **foncier bâti** fixé à : **11,5% + 19.29%** pour la part départementale compensatrice de la taxe d'habitation soit un total de **30.79%**
- Taux de l'imposition sur le **foncier non-bâti** à : **41,16 %**.

Résultat du vote : 14 voix pour.

7) Vote des subventions 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'attribution de la subvention annuelle aux associations. Celle-ci peut être reconduite sous réserve d'une présentation du bilan de l'année écoulée. Mireille Dupire en charge de la vie associative propose aux membres de délibérer pour :

- **Club des aînés et retraités de Jolimetz/Potelle** : 300,00 euros,



Résultat du vote : 14 voix pour.

- **Tennis de table/loisir/ping-pong de Jolimetz TTLJP** : 300,00 euros,
Résultat du vote : 14 voix pour.
- **Anciens combattants** : 300,00 euros,
Résultat du vote : 14 voix pour.
- **Orchestre d'Harmonie municipale** : 1 700,00 euros, Edith Glasse qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
Résultat du vote : 13 voix pour.
- **La Cerise** : 300 euros, Charles Autreaux vice-président de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
Résultat du vote : 13 voix pour.
- **Amicale de l'école** : 700,00 euros.
Résultat du vote : 14 voix pour.
- **Animalivres** : 870 euros. Monsieur le Maire rappelle que nous avons signé une convention avec la Médiathèque Départementale. Le conseil municipal avait délibéré afin que la subvention soit portée à un euro par habitant.
Résultat du vote : 14 voix pour.
- **CCAS** : 2 000 euros.
Résultat du vote : 14 voix pour.
- **Jol'gym** : 300 euros.
Résultat du vote : 14 voix pour.
- **Jol'fest** : 5 000 euros. Mehdi Hamida et Mireille Dupire ne participent pas au vote de la subvention et quittent la salle.
Résultat du vote : 12 voix pour.

Association Recherche contre le Cancer :	30,00 euros,
Institut Pasteur :	30,00 euros,
Lutte contre la Mucoviscidose :	30,00 euros,
Donneurs de Sang :	50,00 euros,
Fondation du Patrimoine :	75,00 euros.

Il est proposé de voter « globalement » pour la reconduction des subventions à ces cinq associations.

Résultat du vote : 14 voix pour.

8) Vote du Budget Primitif 2022.

La commission finances du 17 mars propose de reporter le vote du budget primitif 2022 en raison de l'incertitude sur les subventions attendues de la part de l'État et de la Région sur le dossier « transition énergétique ». Monsieur le Maire précise que plusieurs réunions sont programmées avec Madame la Sous-Préfète, la CCPM et la Région Hauts de France avant la date limite du vote budgétaire arrêtée au 15 avril. Il est donc proposé à l'assemblée de programmer le vote du budget primitif 2022 le 11 avril lors du prochain conseil municipal. L'ensemble du conseil municipal valide cette proposition.



9) Questions diverses et tour de table.

Monsieur le Maire informe :

- Le calvaire rue Coulon a été restauré,
- Remercie les habitants qui ont assuré des dons pour l'Ukraine,
- Le bardage est terminé sur la salle Testelin.
- A reçu une demande pour l'implantation hebdomadaire d'un « food-truck crêperie ».

Anthony Vienne :

- Propose pour le vendredi 9 décembre un concert « opéra » à l'initiative du théâtre impérial de Compiègne et du service culture de la CCPM. Le spectacle serait accueilli par la commune de Jolimetz.
- L'association « La Rhônelle » pourrait mettre en place un atelier numérique sur la commune à destination des personnes éloignées des techniques numériques : utilisation d'un ordinateur.
- L'école sollicite l'aide de la municipalité pour organiser une journée culture sur le modèle de la journée théâtre proposée l'an dernier.
- Sollicite des distributeurs pour le tract concernant le spectacle que nous accueillons le 1er avril.
- Informe le conseil qu'il participera avec Didier Debrabant au forum des « acteurs du patrimoine rural des Hauts de France », ce samedi 26 Mars au Musée de Plein Air à Villeneuve d'Ascq.
- La cérémonie du 8 mai sera marquée par l'inauguration de la stèle Marc Poirrette.

Mireille Dupire :

- 2 avril parcours du cœur à partir de 14 heures, deux circuits : 5 et 12 km,
- 16 avril chasse aux œufs et ateliers et concours du plus bel œuf de Pâques à 14 heures,
- 8 mai cérémonie et repas des aînés,
- 18, 19 et 20 juin : théâtre « les voyettes » le samedi soir – pas d'auto-tamponnant(e) en raison des travaux.
- Propose d'organiser les permanences pour la tenue du bureau de vote (présidentielles).

Marc Houzet :

- Deux bancs ont été installés rue du Pavé
- Trois autres bancs seront installés : un rue Marie Ansart, un rue Coulon et le dernier rue du Rond Quesne au point d'arrêt.
- Le PNRA propose un atlas autour de l'aménagement : « faune, flore et petit patrimoine agricole » de notre commune.

Hélène Delcroix :

- Regrette l'éclairage limité au niveau de la friterie (carrefour de l'Opéra) – il est précisé par Marc Houzet que l'éclairage (guirlande lumineuse sur le carrefour de l'Opéra) est réalisé à titre expérimental pour une durée de 6 à 9 mois.
- Présente une initiative de mutualisation des habitants pour l'achat des ressources énergétiques (pellet notamment).

Régis Rocquet :

- Constate de nouveaux nids de poules + des panneaux jetés dans les bas-côtés le long de la chaussée Brunehaut et à l'angle avec la rue Marie Ansart.

Edith Glasse :

- Revient sur quelques « coquilles » relativement inévitables (rédaction du bulletin municipal).
- Se questionne pour améliorer le stationnement des musiciens lors de la ducasse.
- Demande si nous avons pour le 1 mai des médaillés ?

Thierry Guyonnet :

- Éclairage défectueux rue Marc Poirrette.
- Regrette une incivilité récurrente sur la rue du Pavé et sur la rue Coulon : jet de sacs d'ordures ménagères réguliers.

Mehdi Hamida :

- A remarqué que des ardoises sont tombées du clocher de l'église.

Monsieur le Maire clôture la séance en précisant la date du prochain conseil municipal : 11 avril pour le vote du budget primitif 2022.

Fin de séance à 22h45

Le Maire, Didier DEBRABANT



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.

